



Guyancourt-Aubevoye

1 Avenue du Golf  
78288 Guyancourt Cedex  
API TCR LOG 0 60

01 30 03 22 93 (Guyan.) 02 32 77 63 09 (Aube.)

06 08 24 23 15 (Guyan.) 06 82 45 48 18 (Aube.)

01 30 03 22 94 (Guyan.) 02 32 77 61 45 (Aube.)

E.mail : [tcx.sud@freesurf.fr](mailto:tcx.sud@freesurf.fr)

Le 15 Janvier 2001 numéro 3

Nous vous appelons à accompagner notre collègue Lundi 15 Janvier à 14 h 30 dans l'avancée.

Après avoir refusé pendant plus de 2 mois d'organiser les élections de CE, la direction change son fusil d'épaule.

Le vendredi 5 janvier, la direction faisait savoir à Monsieur l'expert, qu'elle serait intéressée à l'organisation des élections du CE.

**Mais que c'est il passé.**

Il faut se rappeler que la demande de passer de 12 à 13 sièges a été demandé que par la CGT.

La direction ayant répondu dans son protocole d'accord « piège » à la demande de la CGT, celle-ci a signée l'accord.

**Sud n'a jamais fait une telle demande :**

La seule requête déposée au tribunal d'instance de Versailles, a été sur les effectifs pris en considération pour les élections de **délégués du personnel** en y incluant les sous-traitants dans l'effectif de la Direction et soient électeurs - sans pouvoir pour autant être éligibles -

Dans son protocole « piège », elle accordait 10 délégués supplémentaires, mais pas la possibilité pour les sous-traitants d'être électeurs. Et c'est pourquoi nous n'avons pas signé ce protocole.

En ce qui concerne les élections, depuis le début, nous avons dit au syndicat CGT que pour les élections du CE étions prêts à signer ce protocole, mais uniquement en ce qui pour le CE.

***La direction convoque le secrétaire de SUD, Monsieur Alain Martinez pour un entretien préalable à une sanction pouvant aller jusqu'au licenciement selon l'article 122-41 du code du travail,***

***le lundi 15 janvier 2001 à 14h30.***

Nous vous appelons à accompagner notre collègue Lundi 15 Janvier à 14 h 30 dans l'avancée.